



CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 23 JUIN 2009 A 20H00

**PRESIDENT** : Monsieur François de Mazières

**Sont présents** : M. Alain-Louis MIE (représentant M. Hervé HOCQUART), M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Jean-Philippe BARRET), M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Olivier COLLO (représentant Mme Martine ARNAL), M. Jean-Philippe MALLE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Ludovic JAMET, M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), M. Philippe LEQUAIN, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir de M. Patrick CONFETTI), M. Alain-Michel LAMBERT, M. Edmond GRONDIN, M. Etienne ERASIMUS, M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir M. Christophe BOLLENGIER), M. Arnaud MERCIER (pouvoir Mme Magali ORDAS), M. Roland de HEAULME (arrivé pour le vote de la délibération 2009.06.02), M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

**Absents excusés** :

M. Hervé HOCQUART représenté par M. Alain-Louis MIE,  
M. Jacques BELLIER pouvoir à M. Gilles CURTI,  
M. Patrick CONFETTI pouvoir à Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA,  
Mme Martine ARNAL représentée par M. Olivier COLLO,  
M. Jean-Philippe BARRET pouvoir à M. Jean-François PEUMERY,  
M. Christophe BOLLENGIER pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU,  
Mme Magali ORDAS pouvoir à M. Arnaud MERCIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 12 juin 2009  
Date d'affichage de la convocation : 12 juin 2009

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de membres présents : 28

**N° de l'ordre du jour :**

**2009.06.01 : Décision modificative n°1 du budget primitif 2009**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) décide de modifier les crédits de dépenses et de recettes du budget 2009,
- 2) vote la décision modificative n°1 telle qu'elle suit :

Décision Modificative n°1 du budget 2009

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Chapitre	Article	Fonction	Gestonn.	Libellé	Dépenses	Recettes	Commentaires
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					<b>322 001,46 €</b>	<b>322 001,46 €</b>	
<b>TOTAL SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					<b>322 001,46 €</b>		
<b>Chapitre 011</b>					<b>6 357,00 €</b>		
011	62878	90	DECO	Remboursement de frais à d'autres organismes	6 357,00 €		Frais d'administration liés aux dépenses de personnel dans le cadre de la création d'une pépinière d'entreprises à Versailles année 2009
<b>Chapitre 012</b>					<b>34 740,00 €</b>		
012	6218	90	DECO	Autre personnel extérieur	34 740,00 €		Remboursement frais de personnel DGST ville de Versailles dans le cadre de la création d'une pépinière d'entreprises à Versailles année 2009
<b>Chapitre 65</b>					<b>-663 100,00 €</b>		
65	6574	815	DEPL	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	-613 100,00 €		Modification du compte d'affectation des garanties de recettes aux transporteurs (transfert de crédits voir nature 67443)
65	6574	90	DECO	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	-50 000,00 €		Ajustement de crédit de la création d'une pépinière d'entreprise à Versailles année 2009
<b>Chapitre 67</b>					<b>667 540,00 €</b>		
67	673	020	AG	Titres annulés sur exercices antérieurs	7 210,00 €		Rattachement à tort de la fiscalité additionnelle de décembre 2008 pour la ville de Bièvres. Le titre a été émis en 2008
67	673	812	ENV	Titres annulés sur exercices antérieurs	47 230,00 €		Rattachement à tort de la TEOM de décembre 2008 pour la ville de Bièvres. Le titre a été émis en 2008
67	67443	815	DEPL	Subventions aux fermiers et aux concessionnaires	613 100,00 €		Modification du compte d'affectation des garanties de recettes aux transporteurs (transfert de crédits voir nature 6574)
<b>Chapitre 022</b>					<b>216 257,46 €</b>		
022	022	01	FIN	Dépenses imprévues	216 257,46 €		Ajustement de la section de fonctionnement
<b>Chapitre 023</b>					<b>60 207,00 €</b>		
023	023	01	FIN	Virement à la section d'investissement	60 207,00 €		Equilibre de la section d'investissement
<b>TOTAL SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>						<b>322 001,46 €</b>	
<b>Chapitre 73</b>						<b>26 308,84 €</b>	
73	7311	020	FIN	Contributions directes		31 529,84 €	Ajustement budgétaire lié à la notification des bases fiscales (état 1259 Ctes)
73	7331	812	ENV	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères		-5 221,00 €	Ajustement budgétaire lié à la notification des bases réelles année 2009 (état 1259 TEOM)
<b>Chapitre 74</b>						<b>134 763,62 €</b>	
74	74124	020	FIN	Dotation d'intercommunalité		70 960,00 €	Ajustement budgétaire lié à la notification de l'état attributif de la DGF 2009
74	74718	70	HAB	Autres participations de l'état		63 803,62 €	Ajustement budgétaire du prélèvement SRU lié à la notification, par la DDE, des montants définitifs
<b>Chapitre 77</b>						<b>160 929,00 €</b>	
77	773	020	AG	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale		62 902,00 €	Ajustement de crédits liés à la régularisation de mandats annulés sur les exercices antérieurs à l'année 2009 (ajustement des rattachements 2009 liés aux missions de commande publique et gestion de personnel)
77	773	12	ENV	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale		14 970,00 €	Ajustement de crédits liés à la régularisation de mandats annulés sur les exercices antérieurs à l'année 2009 (ajustement des rattachements 2009 liés à la gestion des entrées en fourrière)
77	773	815	DEPL	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale		25 457,00 €	Ajustement de crédits liés à la régularisation de mandats annulés sur les exercices antérieurs à l'année 2009 (ajustement des rattachements 2009 liés aux garanties de recettes aux transporteurs)
77	773	90	DECO	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale		57 600,00 €	Ajustement de crédits liés à la régularisation de mandats annulés sur les exercices antérieurs à l'année 2009 (ajustement des rattachements 2009 liés aux bilans des associations UVCIA, Versailles portage et frais de personnel des missions du développement économique)

SECTION D'INVESTISSEMENT							
Chapitre	Article	Fonction	Gestio	Libellé	Dépenses	Recettes	Commentaires
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT					95 806.00 €	95 806.00 €	
TOTAL SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT					95 806.00 €		
Chapitre 20					95 806.00 €		
20	2031	90	DECO	Frais d'études	93 806.00 €		Frais d'études liés à la création d'une pépinière d'entreprises à Versailles en 2009
20	2033	90	DECO	Frais d'insertion	2 000.00 €		Frais d'insertion liés à la création d'une pépinière d'entreprises à Versailles en 2009
TOTAL SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT						95 806.00 €	
Chapitre 13						35 599.00 €	
13	1323	90	DECO	Subventions d'équipement non transférables des départements		35 599.00 €	Subvention du Conseil Général des Yvelines liés à la création d'une pépinière d'entreprises à Versailles en 2009
Chapitre 021						60 207.00 €	
021	021	01	FIN	Virement de la section de fonctionnement		60 207.00 €	Equilibre de la section d'investissement

**N° de l'ordre du jour :**

**2009.06.02 : Harmonisation progressive des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *approuve le lissage progressif des onze taux actuels de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères vers un taux unique ;*
- 2) *approuve la fixation d'une période d'harmonisation progressive des taux sur la période résiduelle de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.*

**N° de l'ordre du jour :**

**2009.06.03 : Dénonciation de la convention du Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale (FNASS)**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *décide de dénoncer la convention liant la Communauté de Communes au Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale à effet du 31 décembre 2009,*
- 2) *autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette dénonciation.*

**N° de l'ordre du jour :**

**2009.06.04 : Désignation d'un jury d'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre du projet de pépinière d'entreprises**

Il a été décidé à l'unanimité du conseil communautaire de procéder à la désignation des membres du jury par un vote à mains levées.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *Conformément à l'article 22 du code des marchés publics, procède à l'élection des membres du jury d'appel d'offres de maîtrise d'œuvre et désigne les membres titulaires et suppléants suivants :*

*Communauté de communes Versailles Grand Parc- 7 ter rue de la Porte de Bac. Tel. 01.30.83.03.10*

Membres titulaires	Membres suppléants
Olivier FRAUDEAU	Gilles PANCHER
Patrick CONFETTI	Patrick CIAVATTI
Jean GUILBERT	Olivier LEBRUN
Eugène EKOBO	Ludovic JAMET
Arnaud MERCIER	Alain NOURISSIER

**N° de l'ordre du jour :**

**2009.06.05 : Demande de subvention au Conseil général des Yvelines sur des lignes de transport déficitaires.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *décide de solliciter le Conseil général des Yvelines pour l'attribution de subventions pour les lignes n°039-262-001, 039-262-002, 056-356-031, 027-141-001.*

**N° de l'ordre du jour :**

**2009.06.06 : Avenant n°1 à la convention d'exploitation de la ligne de transport public n°027-027-011 sur la commune de Bois d'Arcy- Extension de desserte-**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *approuve l'avenant n°1 à la convention du 20 novembre 2007 portant extension du service de la ligne n° 027-027-011 à la Croix Bonnet, ainsi que la transformation de la sous ligne 111 (desserte scolaire) en une ligne à part entière,*
- 2) *autorise le Président ou son représentant à signer cet avenant et les actes afférents*

**N° de l'ordre du jour :**

**2009.06.07 : Avenant n°1 à la convention d'exploitation de la ligne de transport public n°027-141-001 sur la commune de Bois d'Arcy-Extension de desserte-**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *approuve l'avenant n°1 à la convention du 20 novembre 2007 portant extension ligne 027-141-001 sur la commune de Bois d'Arcy au quartier de la Croix Bonnet.*
- 2) *autorise le Président ou son représentant à signer cet avenant et les actes afférents,*
- 3) *dit que les crédits sont inscrits au budget de Versailles Grand Parc sur la nature 67443 « subventions de fonctionnement exceptionnelles aux fermiers et aux concessionnaires »*

*Communauté de communes Versailles Grand Parc- 7 ter rue de la Porte de Buc- Tel. 01.30.83.03.10*

**N° de l'ordre du jour :**

**2009.06.08 : Signature du contrat de mixité sociale 2008-2010 entre la commune de Bièvres, Versailles Grand Parc et la préfecture de l'Essonne.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *approuve le contrat de mixité sociale de la commune de Bièvres,*
- 2) *autorise le Président de Versailles Grand Parc ou son représentant à signer le contrat de mixité sociale de la commune de Bièvres.*

**Motion adoptée par le conseil communautaire à l'unanimité**

Le conseil communautaire, réuni le 23 juin 2009

Informés par les représentants de la commune de Bièvres de la délibération du conseil général de l'Essonne relative au déplacement du *musée français de la photographie* de Bièvres, les élus de Versailles Grand Parc, réunis ce jour, font part de leur soutien unanime à la demande de Bièvres pour le maintien du *musée français de la photographie* sur le territoire de la commune.

Ils demandent à l'ensemble des acteurs impliqués ou susceptibles de l'être, l'Etat, la région et le département de l'Essonne, de réexaminer leur décision afin de privilégier le développement du *musée français de la photographie* sur le territoire de la commune qui l'a vu naître.

Pour le Président,  
par délégation,



**Alain FAUVEAU**  
Directeur Général des Services